

RÉNOVATION DE L'ENVELOPPE DE L'EXTERNAT DU COLLÈGE MOLIÈRE À COLMAR

PHASE AVP **Notice Descriptive**



ÉQUIPE :
MSA ARCHITECTES
ÉCONOMIE 2
IMAÉE
INGEMANSSON

Architecte mandataire, OPC
Économie de la construction
Bureau d'études Fluides
Bureau d'études Acoustique

INTERVENANTS

MAITRE D'OUVRAGE



COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Place du Quartier Blanc – 67000 STRASBOURG

M. Jean-Christophe VIERLING

Jean-Christophe.Vierling@alsace.eu

Tél : 03 89 30 61 55 / 06 18 93 07 95

UTILISATEURS COLLÈGE MOLIÈRE

Tél : 03 89 30 11 30

- Mme Muriel GARNIER, Principale du Collège Molière
ce.0680084x@ac-strasbourg.fr – muriel.garnier@ac-strasbourg.fr
- Mme Hind SAOUD, Gestionnaire du Collège Molière
hind.saoud@ac-strasbourg.fr
- M. Brice MOSSER, Agent de Maintenance du Collège Molière
brice.mosser@alsace.eu

MAITRISE D'ŒUVRE



Architecte – Mandataire

MSA Architectes

7 rue des Taillandiers – 68000 COLMAR

Tél : 03 89 24 79 24

contact@msa-architectes.fr



Économie de la construction

ÉCONOMIE 2

2 rue Pégase – 67960 ENTZHEIM

M. Vivien CLAUDEPIERRE

Tél : 06 40 64 93 22

vivien.claudepierre@economie2.com



Bureau d'études Fluides

IMAÉE – AGENCE 67

11 avenue Pasteur - 67600 SELESTAT

M. Cédric SAURAY

Tél : 03.88.57.90.08

c.sauray@imaee.fr



Bureau d'études Acoustique

INGEMANSSON

7 rue de Dettwiller - 67700 SAVERNE

M. Thierry BOISSIÈRE / Mme Anne LÉVÈQUE

Tél : 03.88.02.08.16

ingemansson@free.fr



PHASE AVP

NOTICE DESCRIPTIVE CLOS COUVERT / SECOND OEUVRE

Etabli en date du 18 septembre 2023

Version 0

COLMAR

Rénovation de l'enveloppe de l'Externat du Collège MOLIÈRE

Concernant l'EXTERNAT C

I. GENERALITES

*** PRESENTATION DE L'OPERATION**

Objectifs du présent document :

Etablissement d'une notice descriptive et d'une estimation prévisionnelle des travaux au stade de l'AVP.

Objet de l'opération :

La rénovation de l'enveloppe du bâtiment Externat (bâtiment C) du collège Molière à COLMAR

Adresse du site :

36 avenue de Paris – 68 000 COLMAR

*** DOCUMENTS D'ETUDE**

- Le programme Architectural et Technique Détaillé
- L'audit énergétique du 26/09/2022
- Le rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux d'un immeuble bâti, édité par la société ADEC, en date du 13/09/2022
- Le rapport de diagnostic ERP concernant l'accessibilité aux personnes handicapées rédigé par SOCOTEC en date du 08/12/2010
- Les documents graphiques architecturaux de l'état existant fournis par le Maître d'Ouvrage
- Les documents graphiques architecturaux de l'état projeté du Maître d'œuvre

II. PRESTATIONS – REGLEMENTATIONS

*** ELEMENTS TECHNIQUES**

Hypothèses d'étude :

- Exécution avec phasage de travaux – à définir
- Mise à disposition complète des locaux existants pour l'intervention :
 - . non compris nettoyage des locaux avant intervention (à la charge du Maître d'ouvrage)
 - . les locaux devront être mis à disposition par l'utilisateur en temps et en heure et vidés de l'ensemble des matériels et mobiliers

Limites de prestations – Non compris/Compris :

- Signalétique :
 - . compris signalétique des locaux (identification des locaux par plaques de portes)
 - . non compris signalétique directionnelle (totem), promotionnelle, d'identification des entités et d'identification du bâtiment
- Mobilier :
 - . hors mobilier (bureaux, table, chaises, armoires, rayonnages, casiers, etc.)
- Protection contre le vandalisme et l'effraction
 - . compris au niveau RDCH (hauteur < 2m)
 - . non compris au niveau R+1
- Hors déménagement
- Hors assainissement des parois verticales du niveau SS (coupure capillaire et protection extérieure)
- Hors équipement de sécurité incendie : extincteurs de fumée, signalétique incendie, etc.
- Hors amenée des réseaux (eau, électricité, assainissement, téléphone, gaz, etc.) jusqu'en limite de propriété

Limites de prestations – Autres lots :

A la charge des lots Techniques :

- Les percements et rebouchages pour passage de réseaux dans cloisons et dalles de toutes natures
- La localisation des portes existantes à détalonner
- Les grilles de ventilation

A la charge du Maître d'ouvrage :

- Mise à disposition complète des locaux existants pour l'intervention :

- . non compris nettoyage des locaux avant intervention (à la charge du Maître d'ouvrage)
- . les locaux devront être mis à disposition par l'utilisateur en temps et en heure et vidés de l'ensemble des matériels et mobiliers (à la charge du Maître d'ouvrage)

***REGLEMENTATION**

Documents de référence :

Les travaux seront exécutés conformément :

En règle générale :

A l'ensemble des textes législatifs et administratifs nationaux, départementaux et municipaux (lois, décrets, arrêtés et circulaires)

Pour les ouvrages et matériaux non traditionnels :

Les matériaux ou procédés non traditionnels devront bénéficier d'un avis technique favorable de la Commission chargée de formuler les avis techniques du C.S.T.B. dans la mesure où ledit avis technique a été accepté par l'assurance.

Pour les ouvrages et matériaux traditionnels :

- Aux cahiers des clauses techniques générales (CCTG)
- Aux normes P-NFP-XPP
- Aux cahiers des charges, clauses techniques, clauses spéciales DTU et documents connexes DTU
- Aux prescriptions ayant valeur de cahier des charges DTU
- Aux règles de calcul DTU
- Aux autres documents DTU
- Aux normes françaises homologuées et expérimentales
- Aux règles dites professionnelles
- Aux normes européennes EN
- Aux DTA en vigueur

Textes applicables :

- Thermique :
 - . textes applicables (liste non exhaustive) : cf. notice BET fluides
- Accessibilité :
 - . textes applicables (liste non exhaustive) : arrêté du 31 mai 1994 "fixant les dispositions techniques destinées...", circulaire 94-55 du 7 juillet 1994 "relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public", code du travail, décret n°2006-555 du 17 mai 2006, arrêté du 1^{er} août 2006, etc.
- Acoustique :
 - . les Normes Françaises et Européennes, et en particulier la norme Française NF S 31-080 "Acoustique prévisionnelle sur les lieux de travail", l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les bâtiments autres que d'habitation et le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le code de la santé publique,
 - . la notice acoustique APS
- Sécurité incendie, des biens et des personnes :
 - . textes applicables (liste non exhaustive) : arrêté du 25 juin 1980 modifié "sécurité incendie dans les ERP", etc.

III. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

▷ DESAMIANPAGE

o Désamiantage

- Installation de chantier spécifique et travaux préparatoires, comprenant réseaux fluides provisoires et analyse d'air META, protections particulières collectives et individuelles).
- Installation d'échafaudages décontaminable propre aux travaux de désamiantage et clôture de chantier périphérique
- Désamiantage par dépose complète des complexes de toiture en étanchéité isolé et des complexes de façades en panneau fibre ciment avec isolation.
- Restitution et nettoyages des zones.

▷ DÉMOLITION – GROS ŒUVRE – MAÇONNERIE :

- Dépose des châssis dans cour anglaise en façade OUEST, avec rebouchage des baies par maçonnerie enduit avec badigeon bitumineux d'imperméabilisation sur la face extérieure
- Démolition des murs de clôture existant et endommagé par les souches avec reconstitution identique à l'existant, compris dépose de clôture endommagée
- Dépose des gardes corps en périphérie de la cour anglaise non conservé en façade OUEST
- Réhausse d'acrotère en bloc béton à banché et enduit en périphérie des toitures terrasses
- Fouille en périphérie du bâtiment pour mise en œuvre de panneau isolant à enduire pour isolation semi enterré en pied de façade, compris sciage soigné des enrobés attenants avant intervention
- Reconstitution et réparation des dalles au droit des blocs portes extérieurs
- Socle support de CTA en toiture, en béton

▷ ECHAFAUDAGES

- Echafaudage de façade classe 3 – Mise en sécurité des toitures et moyen d'accès des façades aux autres corps d'état.
- Mise en œuvre en pied d'échafaudages de panneau plein permettant l'anti intrusion sur les échafaudages
- Mise en place de filets de protection sur l'ensemble de l'échafaudage pour mise en sécurité des utilisateurs en périphérie du bâtiment

▷ ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE – BARDAGE

- Traitements de façade isolé sur murs de façade (**composition à définir par des sondages destructifs**), par complexe d'isolation extérieure avec panneau d'isolation en PSE avec finition par enduit des niveaux R+1 à R+3, compris recoupement des façades par panneau en laine de roche
- Traitement des façades en périphérie du RDC par complexe de bardage isolé avec laine minérale et panneau de finition en stratifié haute pression de type TRESPA ou équivalent – **fixation visible**
- Compris tous les accessoires et les ouvrages de finition (profilé de départ, d'angle, traitements des embrasements, joint de dilatation, ...)
- Traitements des ébrasements de baies par profils aluminium thermo laqué

▷ ETANCHEITE – ZINGUERIE

o Étanchéité :

- Étanchéité inaccessible isolée multicouches en membrane bitumineuse avec protection par paillettes d'ardoises et gravillons sur support béton _ composition : pare vapeur, isolation polyuréthane ép. selon notice thermique, étanchéité multicouches avec protection par gravillons, relevé d'étanchéité isolé, abergements divers

o Accessoire et ouvrages divers en toiture :

- Couvertine en acier laqué largeur 50 à 60 cm environ, sur simple, double acrotère, compris traitement du joint de dilatation
- Ouvrages d'évacuation des eaux pluviales par double moignon tronconique pour descente d'eaux pluviales, trop plein

- Ouvrages d'évacuation des eaux pluviales par boîte à eaux et descentes d'eaux pluviales
- Protection par gardes corps techniques périphérique en aluminium fixation sur acrotère par sabot en Z sous couvertines
- Remplacement des lanterneaux existants par lanterneaux de désenfumage et d'accès en toiture, avec asservissement par système pneumatique

▷ MENUISERIE EXTERIEURE

- Exigences :

- . Isolement thermique des châssis et des portes selon notice thermique
- . Bande de visualisation entre 1.10 m et 1.60 m de hauteur sur les châssis toute hauteur

Limites de prestations :

- Dépose soignée des tablettes de fenêtres, et de tous les ouvrages attenants existants par le lot Désamiantage
- Dépose soignée de l'ensemble des menuiseries extérieurs compris protection solaire, à l'avancement
- Menuiserie extérieure traditionnelle en aluminium en aluminium, à rupture de pont thermique, double vitrage transparent, finition par thermo laquage
 - . classement AEV approprié
 - . isolement thermique selon notice thermique
 - . ouvrages divers incorporés (tablette ext. alu., meneaux, capotage, quincaillerie, grille d'entrée d'air, etc.)
 - . facteur solaire selon notice thermique
 - . transmission lumineuse selon notice thermique
- Menuiserie extérieure en aluminium grand trafic, avec rupture de pont thermique (accès principal au RDC), double vitrage transparent ou acier plein, finition par thermo laquage
 - . classement AEV approprié
 - . isolement thermique selon notice thermique
 - . ouvrages divers incorporés (tablette ext. alu., meneaux, capotage, quincaillerie, etc.)
 - . facteur solaire selon notice thermique
 - . transmission lumineuse selon notice thermique
- Tablette isolée en aluminium thermo laqué
- Protection solaire par volets roulants à lame double parois
- Mise en œuvre de bande de visualisation conformément au diagnostic accessibilité

▷ SERRURERIE

- Prolongement des mains courantes (prolongement d'un giron) dans les cages d'escaliers
- Mise en place de main courante filante sur les demi paliers
- Adaptation de l'habillage de la passerelle pour mise en œuvre des complexes de façade
- Adaptation de la clôture conservée en façade EST, ainsi que le garde-corps sur cour anglaise en façade EST, pour mise en œuvre des complexes de façade
- Bouchement des grilles existants intérieurs, en pied de façade, par plaque métallique thermo laqué, fixation mécanique, et joint compribande ou mastic en périphérie pour étanchéité à l'air
- Raccord et réfection de la clôture métallique côté rue, et réglage du portail attenant
- Seuil en tôle larmée, pour reprise des seuils cf. notice accessibilité

▷ PLÂTRERIE

- Caisson et gaine technique en plaque de plâtre sur ossature métallique, pour passage et circulation des réseaux dans les circulations conformément aux plans du Maître d'œuvre
- Trappe coupe-feu avec finition par plaque de plâtre ignifugé
- Enduit plâtre pour reprise ponctuelle en périphérie des caissons créés

▷ MENUISERIE INTERIEURE BOIS – SIGNALÉTIQUE

- Traitement des ébrasements intérieurs après remplacement des menuiseries extérieures par cadre en bois en fixation mécanique, permettant de faciliter les interventions de finition
- Détalonnage de portes existantes conformément aux études du BE Techniques

▷ REVÊTEMENT DE SOL

- Mise en œuvre de nez de marches antidérapants dans les cages d'escaliers existantes
- Mise en conformité des cages d'escaliers par bandes podotactiles avant chaque volée d'escaliers, et mise en contraste des premières et dernières contremarches des volées d'escaliers
- Raccord de réparation et finition au droit des blocs portes extérieurs après remplacement

▷ PEINTURE

- Enduit de préparation des fonds anciens et peinture acrylique satinée en phase aqueuse sur support préparé, existant et neuf
- Peinture minérale extérieure NF environnement, classe A, taux de COV selon réglementation sur murs de clôture reconstitué

▷ NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE :

- Nettoyage de fin de chantier et de mise en service de chaque zone avec travaux (dépoussiérage, essuyage, décrassage, lessivage, lavage, rinçage, etc.) par moyen approprié et réalisé en fin d'intervention . l'ensemble des revêtements de sols, les revêtements verticaux, les portes, les châssis extérieurs et intérieurs aux 2 faces y compris vitrage (après enlèvement des protections), les quincailleries (béquilles, fermes portes, boutons, plaques de propreté, etc), etc.

▷ ASCENSEUR :

- Mise en conformité de la signalisation ascenseur conformément à la notice accessibilité

▷ AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

- Décroulage d'enrobé existant pour remplacement soignée avec compactage des couches de remblais en apport
- Mise en œuvre d'un enrobé épaisseur 5 cm après cylindrage
- Dessouchage
- Apport de terre végétale après dessouchage et engazonnement de la zone (au droit du dessouchage uniquement)
- Mise en place en pose collé de bande de guidage podotactile depuis l'entrée du collège jusqu'à l'accueil conformément à la notice accessibilité